

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1746

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 997 (Rect) de Mme Got

-----

**ARTICLE 26**

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de supprimer la mention du décret, les compétences des conseils régionaux en la matière étant définies par ailleurs (les lois de décentralisation successives leur ont conféré des compétences en matière de formation, d'apprentissage et de formation professionnelle).